

>> COMMENT ACTIVER VOTRE BADGE TÉLÉPÉAGE ?



1. Pour activer votre badge, rendez-vous sur www.easytrip.fr/activation
2. Munissez-vous de votre **RIB** (relevé d'identité bancaire) et de votre **carte bancaire** pour souscrire à votre abonnement Easytrip Pass
3. Une fois les 5 étapes d'enregistrement remplies, votre badge sera **actif sous 48H**

>> LES ÉLÉMENTS CLÉS

L'activation se fait avec le **numéro au dos du badge libert**, sur l'étiquette.

Ce numéro est unique et se compose de 17 chiffres



Vous devez vous inscrire afin de **souscrire à votre abonnement**

Pour rappel, l'abonnement est sans engagement ! A chaque mois utilisé, vous serez prélevé de 1,60€, ainsi que du montant de passage à chaque barrière de péage.

Dans le cadre de **contrôles anti-fraude**, vous serez redirigé vers une page de demande d'autorisation de paiement. Le montant de 1,00€ affiché sert uniquement à vérifier votre identité. **Aucun montant** ne sera prélevé de votre compte bancaire.

Suite à la **signature du MANDAT SEPA** qui valide votre abonnement, vous recevrez un email de **confirmation d'activation sous 48H**

>> COMMENT INSTALLER VOTRE BADGE ?



A l'aide de la lingette fournie, nettoyez la zone de pointillés noirs située à gauche du rétroviseur central sur votre pare-brise.



Insérez le badge dans son support, logo Easytrip face au pare-brise, en veillant à ne pas altérer l'étiquette du code barre.



Enlevez la protection adhésive du support du badge. Collez-le à l'horizontale dans la zone pointillée préalablement nettoyée et appuyez fortement pendant 20 secondes.



Vous êtes prêt à profiter pleinement de votre badge télépéage aux péages et dans les parkings.



En cas de non-usage de votre badge, insérez-le dans votre pochette grise afin d'éviter toute détection et déclenchement !

>> AVEC QUELS VÉHICULES UTILISER VOTRE BADGE ?

Vous pouvez utiliser votre badge avec l'ensemble des véhicules ci-dessous :

CLASSE 1.



Véhicules de tourisme, de hauteur **inférieure à 2 m**, avec ou sans remorque.

CLASSE 2.



Camionnettes ou camping-car, **de moins de 3 m de hauteur**.

CLASSE 5.



Motos et side-cars. Pour la bonne application des tarifs, motos et side-cars doivent également respecter **une distance de 4 m** avec le véhicule précédent



Les voies télépéage munies d'un gabarit de hauteur sont réservées aux véhicules légers dont la hauteur est inférieure à 2 mètres (classe 1).

>> COMMENT UTILISER VOTRE BADGE ?

LE PRINCIPE

> Choisissez une voie réservée au télépéage



> Avancez dans la voie à vitesse réduite

> Le passage est autorisé par le feu vert et la levée de barrière ; un bip vous indique que le télébadge a été détecté.

A savoir : toutes les voies acceptent le télépéage

LES CONSIGNES

> Respectez la signalétique dans les gares de péage

> Attention au gabarit de hauteur dans les voies réservées à la classe 1

> Laissez une distance de **4 m entre vous et le véhicule** qui vous précède.

CAS PARTICULIERS

> Si vous êtes bloqué en voie, appuyez sur le bouton d'assistance et suivez les instructions

> **Ne reculez jamais** lorsque vous êtes engagé dans une voie

> VEILLEZ

LE TÉLÉPÉAGE SANS ARRÊT

Ces voies permettent de passer la barrière de péage à 30 km/h. Reconnaisables au panneau de limitation de vitesse placé au-dessus du logo **t**, elles sont utilisables par tous les détenteurs d'un badge télépéage.

